



PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Autorisation environnementale ICPE
sollicitée par la SAS POMAREZ
en vue de l'augmentation de la production d'un élevage piscicole
sur le territoire de la commune de Lau-Balagnas**

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, il sera procédé **durant 33 jours consécutifs, du lundi 2 novembre à 14h00 au vendredi 4 décembre 2026 à 12h00**, en mairie de Lau-Balagnas, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, au titre des ICPE, déposée par la SAS POMAREZ, en vue du projet d'augmentation de la production d'un élevage piscicole sur le territoire de la commune de Lau-Balagnas.

Les communes concernées par cette enquête sont **Lau-Balagnas** (siège de l'enquête), **Ouzous, Agos-Vidalos, Ayzac-Ost, Boô-Silhen, Gez-Argelès, Argelès-Gazost, Saint-Pastous, Ayros-Arbouix, Arras-en-Lavedan, Arcizans-Avant, Préchac, Vier-Bordes, Saint-Savin, Adast, Beaucens, Uz et Artalens-Souin**

Toute information sur ce projet pourra être demandée auprès du référent en charge du dossier : **M. Mathieu MATHIS**, responsable de site (05.62.97.02.05 - production@latruitedespyrenees.fr, 45 route de Sailhet, 65400 Lau-Balagnas).

M. Christian Dubertrand, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et **M. Claude Jausas**, en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête, comportant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse, à l'avis de la MRAE, de l'exploitant, sera mis à la disposition du public :

- sur support papier :

- à la mairie de Lau-Balagnas (1 place de la Mairie – 65400 Lau-Balagnas), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit les lundis et jeudis de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 19h00 et le vendredi de 08h30 à 12h00 ;

- en version dématérialisée :

- sur un poste informatique en libre accès à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost (1 avenue Mgr Flauss, 65400 Argelès-Gazost) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et les mardis et jeudis de 14h00 à 16h30 ;
- sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultation-du-Public2/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours>

Les observations et propositions relatives au projet pourront, pendant la durée susmentionnée de l'enquête, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Lau-Balagnas (siège de l'enquête) ;

- envoyées par courrier à l'attention de « M. Christian Dubertrand, commissaire enquêteur », à la mairie de Lau-Balagnas, siège de l'enquête publique (1 place de la Mairie – 65400 Lau-Balagnas) ;

- transmises par courriel à pref-ddae-icpe-pomarez@hautes-pyrenees.gouv.fr
Les pièces éventuellement jointes aux messages ne peuvent excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés dans le lieu d'enquête seront annexés au registre d'enquête. Les observations émises par courriel seront annexées au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête et consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la date de clôture de l'enquête **soit 12h00, le vendredi 4 décembre 2026**, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Ce dernier recevra le public lors des permanences organisées à la mairie de Lau-Balagnas :

- le lundi 2 novembre 2026 de 14h00 à 17h00,
- le jeudi 19 novembre 2026 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 4 décembre 2026 de 09h00 à 12h00.

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à M. le préfet des Hautes-Pyrénées son rapport et ses conclusions motivées sur le projet. Copie de ces documents sera déposée à la mairie de Lau-Balagnas ainsi qu'à la préfecture des Hautes-Pyrénées (Bureau environnement) et sur le site internet des services de l'État (<https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultation-du-Public2/Enquetes-publiques/Historique-des-enquetes-cloturees>), où ils seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, des observations émises ainsi que du rapport et des conclusions rendus par le commissaire enquêteur auprès de la préfecture (Bureau Environnement – 4, place Charles De Gaulle – CS 61350 - 65013 Tarbes cedex 9).

À l'issue de cette enquête, le préfet des Hautes-Pyrénées sera l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale sollicitée, assortie ou non de prescriptions, conformément aux articles R.181-41 et suivants du code de l'environnement ou prendre une décision de refus motivée.

Fait à Tarbes, le **23 JUIN 2026**

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,



Émeline BARRIÈRE